

LE PUBLICISTE.

SEXTIDI 16 Messidor, an VI.



Représentations faites par le citoyen Garat au roi de Naples, relativement à la mise en jugement des détenus pour opinions politiques. — Préparatifs militaires, tant de terre que de mer, dans la Crimée. — Bulletin de Rastadt. — Satisfaction demandée par le général Schawenbourg au grand conseil helvétique, pour quelques phrases dans lesquelles on a attaqué la conduite des troupes françaises en Suisse.

Le prix de la Souscription est de 12 fr. pour trois mois, 23 fr. pour six mois, et 45 fr. pour un an.

Les Loix et Arrêtés du directoire sont distribués aux Souscripteurs sans augmentation de prix, dans des supplémens qui paroissent aussi-tôt qu'il y a suffisamment de matière pour en former une demi-feuille.

Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moulineaux, n°. 423, butte des Moulins, à Paris.

ITALIE.

De Naples, le 20 prairial.

Le procès des détenus pour opinions politiques est commencé. Tout se passe dans le plus grand mystère; & les accusés n'ont pour défenseurs que des avocats choisis par la cour.

Le nouvel ambassadeur de la république française, Garat, a présenté dans cette occasion au gouvernement une note dans laquelle il lui rappelle les funestes effets du terrorisme & l'exemple de la république française, qui se contente de déporter ceux qu'elle regarde comme les ennemis de sa constitution.

Rien de plus difficile que la position de ce ministre & de ceux qui lui sont attachés. On laisse échapper peu d'occasions de leur donner des désagrémens; & on croit en cela ne suivre que les intentions, au moins secrètes, de la cour. La reine alla dernièrement à une fête que le marquis de Gallo donnoit à Caserte au citoyen Garat; Mais à peine eut-elle aperçu ce ministre, qu'on assure qu'elle se trouva mal. La fête fut troublée, & tout le monde se retira.

On continue les préparatifs militaires. On ne s'est pas contenté d'enrôler des moines, on enrôle aussi les galériens pour grossir l'armée.

De Rome, le 24 prairial.

Le général français, en vertu de l'ordre jusqu'ici établi, continue à faire des loix, & épargne ainsi de la besogne aux tribunaux & au sénat. Il seroit difficile de dire ce que ces deux conseils ont fait depuis quelque tems. Puisque les circonstances obligent de ne leur laisser que peu de chose à faire, la loi qui leur prescrit quatre mois de congé n'a nul inconvénient.

Les frontières de la république romaine, du côté de l'Abruzze, sont dans le meilleur état de défense. Les troupes cisalpinnes gardent la place importante d'Ancône.

Les rebelles ont été poursuivis dans leurs retraites: les chefs ont été punis, & l'ordre est par-tout rétabli.

De Venise, le 26 prairial.

Quoique le Lido & le château des Lagunes soient déjà pourvus de l'artillerie nécessaire, il en arrive encore de Trieste; il semble qu'on veut remplir l'arsenal. Les différentes places de la Terre-Ferme sont aussi dans le meilleur état de défense; l'on travaille avec activité à augmenter les fortifications, & tous les jours il arrive de nouveaux corps de troupes. On fait monter à 120 mille hommes l'armée de l'empereur en Italie. Il y a sûrement de l'exagération dans ce calcul.

De Massa, le 26 prairial.

L'aristocratie de Lucques est accusée de mettre tout en usage pour animer ses sujets contre les Cisalpins. Tel a été peut-être l'objet de la grande expédition faite dernièrement à Via-Reggio. Le gouverneur de cette place donna le signal d'alarme pendant la nuit, & fit rassembler toutes les milices des environs; un corps de 500 hommes fut rassemblé dans quelques heures. Le gouverneur, à la tête de ce corps, marcha vers Pietra-Santa; obtint du commandant de cette place la permission de passer librement à Porto, forteresse toscane intermédiaire entre le territoire de Lucques & la Cisalpine, & poursuivit sa marche pendant quelques milles. S'étant arrêté pour faire reposer sa troupe, il reçut un courrier qui l'engagea à se retirer.

Dès qu'on sut à Massa la marche des Lucquois, le commandant de la place Nessi & le capitaine Flori, allèrent vers les frontières pour vérifier les faits. Ils trouverent sur le territoire cisalpin quelques paysans luquois armés qui, avant de se retirer, firent feu sur eux, en criant; *Mort aux Cisalpins.* Les habitans de Massa vouloient s'armer & aller se venger de cette insulte; mais les autorités constituées les ont contenus, pour laisser au gouvernement un juste motif de demander une satisfaction éclatante.

De Florence, le 27 prairial.

On dit que le saint-pere ne se plaît pas à la chartreuse, & qu'il a demandé au grand-duc de venir demeurer à Florence. Il est très-probable qu'il ne l'obtiendra pas.

Le bruit se répandit avant-hier qu'un courrier expédié de Paris par notre ministre Angiolini, avoit apporté au saint-pere la permission du directoire exécutif pour qu'il se retirât en Espagne.

Notre armée est portée à 20 mille hommes.

De Milan, le 6 messidor.

Rimini a enfin célébré une fête patriotique. La pierre

lique; que son
& qu'il a été
aucun bien, où
membres qui se
ont faites; c'est
doit rester aux
leur échapper.
ion, sans doute,
clamations d'une
mais la loi est la
les crimes com-
dans l'intérieur
ale; il nie qu'on
condamné dont il
crit sur une liste
il a osé braver
ignes d'habiter le
& qu'ils aillent
à Sibérie!
ciaire, s'écrie un
sible; sous ce rap-
mission.
discussion a déjà
ême, l'orateur
erté, un émigré
presqu'aux portes
patrie & plusieurs
n chef de vendém
ais, pour les apper-
at. Quelques ar-
s à la commission
il n'y n'aura pu
r.
ier..... pair 8
ov..... 17 f. 88
sol..... 15 f. 15
..... 2 f. 44
..... 2 f. 39
..... 55 f. 25
..... 166 f. 25
rg..... 50 f. 50
se..... 97
..... 5 f. 57
ole..... 81 f. 25
Hol..... 11 f. 63
in 341. 75 c. à 35
22 deg., 290 à 300
afé Martin., 3 f. 10
— Sucre d'Auver-
o à 55 c. — Savon
rant., 2 f. 25 à 60
— Sel, 5 f.
FRANÇOIS.
MENT AU N°.

famense sur laquelle César monta pour haranguer son armée & l'engager à passer le Rubicon, a servi de tribune aux harangues des orateurs de la fête. Un soldat cisalpin, entr'autres, y a fait le plus heureux rapprochement en l'honneur de la grande nation.

R U S S I E.

De Pétersbourg, le 16 prairial.

Notre cour a ordonné de prendre dans la Crimée des mesures militaires, tant sur terre que sur mer, dans la crainte d'une surprise, car depuis qu'il est question du fameux armement de Toulon, nos ministres ne sont pas fort tranquilles. Ils n'ont pas une entière confiance dans les ministres de la Porte, qui pourroient être tentés d'ouvrir les Dardanelles à Buonaparte, dans l'espérance de voir reconquérir la Crimée pour le grand turc.

Les escadres dont on a annoncé le prochain départ, sont encore dans nos ports; il en doit, dit-on, sortir trois.

D A N E M A R C K.

De Copenhague, le 28 prairial.

On attend incessamment ici une flotte russe de dix-huit bâtimens, tant de ligne que frégates, sous les ordres de l'amiral Kruse. L'autre flotte, de dix vaisseaux de ligne & trois frégates, a déjà mis à la voile, à ce qu'on apprend, des ports d'Archangel & de Cronstadt.

(Cette nouvelle prouve qu'aucune flotte russe n'avoit encore passé le Sund à l'époque dont il s'agit.

A L L E M A G N E.

Bulletin de Rastadt, le 10 messidor.

On attend avec une impatiente sollicitude la réponse que la députation d'Empire a résolu de faire à la dernière note française. On craint l'effet qu'elle produira sur les ministres républicains dont elle contrariera les vues, puisqu'elle ne fera que reproduire des propositions qu'ils ont déjà déclarées inadmissibles & même indiscutables.

Ce moment peut être décisif pour l'Allemagne. Aussi l'intérêt, qui d'abord s'étoit porté sur les conférences de Seltz, est-il revenu ici tout entier. Les premières n'ont pas amené les résultats qu'on espéroit. Aussi sont-elles ou à-peu-près suspendues, ou au moins languissantes. Les deux plénipotentiaires attendent des décisions de leurs gouvernemens respectifs. Mais le comte de Cobenzel est cependant allé à Seltz hier & aujourd'hui; mais il n'y reste plus long-tems, & n'y couche plus.

Voici quelques traits sur un nouveau membre de la députation d'Empire.

Le comte de Marewski, envoyé de l'électeur de Bavière au congrès, ne marque pas beaucoup dans le tableau général de la diplomatie. Mais il se distingue ici par le grand intérêt qu'il prend à la cause générale de l'Empire, indépendamment de celui de son maître. Ses opinions, dans le cours des négociations, portent toujours un grand caractère de fermeté, & présentent d'ordinaire beaucoup de solidité dans les moyens. L'électeur, dont il a les pouvoirs, est celui des princes de l'Empire qui perd le plus aux cessions demandées par le gouvernement français. Cependant le comte de Marewski, suivant sans doute les instructions de son gouvernement, sait sentir cette situation, sans aucune démonstration trop marquée d'intérêt & d'avidité pour les indemnités.

Sa vie privée est simple & modeste, comme l'annonce son extérieur. Tous ses rapports, sa conduite & ses connaissances en font un homme digne de l'estime & du respect de ceux qui sont à même de l'apprécier.

S U I S S E.

D'Aarau, le 6 messidor.

L'épuration annoncée dans notre corps législatif n'a pas lieu, d'après les changemens inopinément arrivés. On ne peut disconvenir qu'il n'y ait beaucoup de patriotes éclairés dans les deux conseils; & certes, le citoyen Huber est de ce nombre. quoiqu'une imagination ardente lui fasse quelquefois voir des dangers où il n'y en a pas.

Le général Schawembourg a demandé une satisfaction particulière du grand conseil pour quelques phrases qui ont été prononcées, & dans lesquelles on a attaqué la conduite des troupes françaises en Suisse. Il a sur-le-champ porté plainte contre le citoyen Billiter, qui avoit dénoncé plusieurs meurtres commis dans son canton (Zurich) Billiter a déclaré qu'il n'avoit pas voulu attaquer l'honneur de l'armée, ni la personne de Schawembourg; mais qu'il avoit seulement parlé de quelques excès que le général le plus actif ne peut pas toujours éviter. On a député deux représentans au général Schawembourg, pour lui porter la réponse du président.

Les oligarques & leurs partisans se réjouissent beaucoup des différends qui ont eu lieu entre les grands patriotes helvétiques & les agens français. Mais leur joie sera probablement de courte durée.

Le quartier-général de Schawembourg sera transféré dans quelques jours à Berne: il ne restera pas beaucoup de troupes dans le canton de Zurich. Tous les jours il arrive des renforts pour l'armée française en Suisse.

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E.

De Lyon, le 11 messidor.

Le général Grillon, commandant de la place, a fait arrêter & mettre en jugement, deux particuliers intervenus d'avoir été chefs de la compagnie de Jésus. La procédure n'est point encore terminée.

Il se fait de tems en tems ici des arrestations de jeunes militaires qui ont déserté leurs drapeaux.

On a insulté dernièrement un jeune homme qui s'efforçoit à porter ses cheveux en oreilles de chien & à cadennettes. Les menacés ont succédé aux insultes. Enfin pendant qu'il luttoit avec ses agresseurs, ils lui ont coupé une de ses véritables oreilles, en lui coupant une partie de ses cheveux. L'affaire n'a pas eu d'autres suites.

De Bruxelles, le 12 messidor.

On assure (& nous avons peine à le croire) que le cadre hollandaise en armement au port de Hellevoetsluis, va en sortir au premier jour & se rendre à Flushing pour s'y réunir à quelques frégates & cutters qui s'y trouvent. On ajoute que plusieurs bâtimens armés à Dunkerque viendront se joindre à l'escadre hollandaise pour attaquer & expulser les anglais qui sont continuellement dans l'Escaut occidental, dans les canaux qui séparent les îles de la Zélande, & généralement sur toutes nos côtes. Mais ce sont peut-être là des vœux plus que des projets réels.

Plusieurs états de la Haute-Allemagne compris dans la ligne de neutralité sous la protection de la Prusse, ont fait quelques difficultés d'accéder aux dernières demandes d'argent & de vivres pour l'entretien de l'armée d'observation. Ils alléguoient que les dangers qui menaçoient une grande partie de l'Allemagne, étoient dissipés: mais on leur a insinué officiellement que, s'ils persistoient dans leur refus, le roi se trouveroit obligé de retirer ses troupes.

& de les abandonner à la merci des événemens. Cette menace produit l'effet qu'on en pouvoit attendre ; les contingens en especes & en vivres sont fournis plus régulièrement que jamais. Les mêmes lettres portent qu'il est arrivé ; il y a quelques jours , à Minden , un officier-général au service de Russie ; ce qui n'a pas manqué de donner lieu à une infinité de contes plus absurdes les uns que les autres. Après y être demeuré deux jours , cet officier s'est rendu à Hambourg , où il doit s'embarquer pour l'Angleterre.

Le général Kilmaine , qui porte le titre de général en chef de l'armée d'Angleterre , est attendu à Bruges où se trouve le quartier-général de l'aile droite de cette armée. Il visitera toutes nos côtes jusqu'à Anvers & les différentes positions occupées par nos troupes.

Des lettres d'Amsterdam annoncent que la flotte hollandaise qui est au Texel , a reçu ordre de se tenir prête à mettre à la voile au premier ordre. On a commencé à embarquer les équipages.

DE PARIS, le 15 messidor.

La nouvelle administration des postes s'empresse de mériter les suffrages de ses concitoyens , comme elle a obtenu ceux du gouvernement , en multipliant pour le public les avantages & les commodités de ce service. Quoiqu'à peine installée , elle a déjà fait beaucoup d'utiles changemens ; elle en prépare encore d'autres. La longue expérience & les lumières de la plupart de ceux qui la composent , sont un sûr garant qu'ils ne voudront pas en vain le bien dans la partie qui leur est confiée.

Cette administration vient de faire publier que les lettres pourront être désormais déposées à la grande boîte , rue J. J. Rousseau , jusqu'à trois heures , & qu'elles partiront le même jour. Elle commence aussi à tenir l'engagement qu'elle a contracté dans son bail , de faire partir tous les jours les couriers sur les principales routes de la république. Orléans , Bourges , Limoges , Bordeaux , Toulouse & les villes qui sont sur la même ligne , vont jouir de cet avantage , à dater du 17 de ce mois. Il ne faudra sans doute pour l'étendre aux autres grandes villes & places de commerce , que le tems nécessaire pour les nouvelles mesures qu'exige ce doublement de service.

Nous n'avons pas besoin de faire valoir l'utilité de ces communications rapides & continuelles entre les différentes parties d'un immense empire : elle est connue ; & ce ne sont pas seulement les particuliers qui en sentent le prix pour leurs relations habituelles , & sur-tout commerciales ; le gouvernement , lui-même , y trouve en quelque sorte un moyen d'être à toute heure présent par-tout ; de renverser plus promptement les obstacles qui s'offrent ; de déjouer les manœuvres de ses ennemis ; & de faire ployer sous sa volonté & sous ses ordres toutes les volontés & toutes les résistances individuelles.

« Faut-il , dit le *Republicain* , croire une nouvelle qu'on nous certifie à l'instant ? savoir que l'Angleterre demande *sincèrement* la paix ; que les plénipotentiaires sont nommés ; que Niou (ci-dev. membre de la convention & aujourd'hui commissaire pour les prisonniers à Londres) en est un ; que le citoyen Bourdon est le secrétaire de la légation. Cette nouvelle vient d'une personne digne de foi. Nous pouvons , de plus , assurer , qu'un ministre a dit , que le directoire avoit des *choses magnifiques* à annoncer ».

— On peut juger de l'importance de la prise de Malte & combien cette opération déjoue les espérances & les combinaisons du gouvernement britannique , par l'article suivant inséré dans les dernières gazettes anglaises. « On assure , disent-elles , qu'à la puissante sollicitation de l'empereur de Russie , le grand maître de Malte a consenti à recevoir notre escadre dans la rade de Malte , la plus large & la plus sûre qu'il y ait dans la Méditerranée. Moyennant cette station , notre escadre sera en état de tenir la mer contre les forces navales de l'ennemi dans la Méditerranée ».

On dit , en effet , que l'occupation de la rade de Malte par les français , n'a précédé que de trente-six heures celle que se proposoient les anglais.

— Le ci-devant grand-maître de Malte est allemand & s'appelle Hompechs.

— L'avis de *Lodi* , expédié de Toulon vers Buonaparte le 2 messidor , avoit à bord divers passagers , entre autres Tallien , qui , dit-on , se rend à Malte , en qualité de commissaire du gouvernement.

— Madame de Staël , épouse de l'ambassadeur de Suède auprès de la république , est de retour en France. Elle doit , dit-on , habiter une maison de campagne qu'elle a louée près de Franciade.

— Une feuille qui a la prétention d'être dans tous les secrets , assure que , par un très-bon vent de nord-est , il est sorti d'un de nos ports , qu'elle ne nomme pas , une petite expédition dont on parlera sous peu de jours. Mais bientôt cette feuille fait entendre , qu'il s'agit de secours envoyés aux Irlandais-unis.

— Le prévenu d'émigration dont il a été question hier , au conseil des cinq-cents , est le ci-devant marquis d'Ambert , condamné le matin à mort par la commission militaire. Il alloit être conduit du Temple à la Plaine de Grenelle , pour y subir son jugement , lorsqu'il est arrivé , vers deux heures , un sursis du directoire exécutif. La garde qui l'attendoit déjà pour l'escorter jusqu'au lieu du supplice , a eu ordre de se retirer.

— Les citoyens Dupont (du Mont-Blanc , un des substitués du commissaire du directoire , près le tribunal de cassation , & Bertholio , ex-substitut du commissaire , près les tribunaux civil & criminel du département de la Seine , sont nommés membres de la commission du gouvernement français à Rome , en remplacement des citoyens Monge & Daunou , dont le premier est allé joindre Buonaparte , & le second vient sieger au corps législatif.

— Le citoyen Comeyras , commissaire pour l'organisation des départemens de Corcyre , d'Itaque & de la Mer-Egée , est rappelé. Il a pour successeur le citoyen Dubois (du Haut-Rhin) , un des substitués du commissaire du directoire , près le tribunal de cassation.

— Léonard Bourdon est , depuis plusieurs jours , arrivé à Paris de sa mission de Hambourg.

— On assure que notre directoire exécutif , en invitant le roi de Sardaigne & la république ligurienne à mettre bas les armes & à retirer leurs troupes sur leur territoire respectif , a demandé au premier la mise en liberté de tous les détenus pour opinions politiques.

— Si on en croit une lettre de la Haye , l'ancien directoire batave faisoit faire pour Charles Lacroix un service d'argent , que le directoire intermédiaire a contre-mandé.

— L'empereur de Russie a exigé de tous les Suisses résidans dans ses états, le serment solennel de renoncer à tout attachement à leur ancienne patrie, pendant que les principes français y domineront.

— Le directoire a ordonné l'établissement d'un bureau de poste aux lettres dans Genève, & la suppression des bureaux de Saint-Genis, Ferney - Voltaire, Versoix & Carouge.

— Le corps législatif helvétique, après avoir entendu la lecture de la lettre de Schawenbourg, que nous avons rapportée hier, a arrêté qu'une fête solennelle auroit lieu dans toute la république, en mémoire de cet événement.

DIRECTOIRE EXECUTIF.

Arrêté du 11 messidor, an 6.

Le directoire exécutif, considérant que la réunion de Genève & la translation des douanes qui cernoient son territoire, lui ouvrent une libre communication avec l'intérieur de la république française, & qu'il importe aux intérêts du commerce national d'assurer la réexportation des marchandises anglaises existantes dans cette commune ;

Après avoir entendu le ministre des finances, arrête :

Art. 1^{er}. Tous les habitans de Genève ou de son territoire, qui seroient propriétaires ou seulement dépositaires d'objets provenans des fabriques ou du commerce anglais, seront tenus de remettre, dans les trois jours de la publication de l'arrêté, aux préposés de la douane un état détaillé contenant leur quantité, qualité & valeur, dans les cinq jours qui suivront le délai fixé pour les déclarations ; les préposés des douanes, accompagnés d'un membre de l'administration municipale ou du commissaire du directoire, se rendront dans les maisons des déclarans, où, après vérification des marchandises, elles seront mises en balles, tonneaux ou caisses, &c. sous le plomb de l'administration des douanes, & resteront entre les mains des propriétaires ou dépositaires, qui en seront chargés par le procès-verbal de vérification, au bas duquel ils se soumettront de les représenter dans le même état à toutes réquisitions.

II. A l'expiration des délais fixés par l'article précédent pour les déclarations & vérifications, les préposés des douanes, accompagnés d'un membre de l'administration municipale, ou du commissaire du directoire exécutif, qui ne pourront se refuser à leur réquisition, seront autorisés à visiter, de jour seulement, les maisons soupçonnées de contenir des marchandises provenant des fabriques ou de commerce anglais : celles qui n'auroient point été déclarées & mises sous plomb, seront saisies, & les propriétaires ou dépositaires poursuivis conformément aux dispositions de l'article 15 de la loi du 10 brumaire an 5.

III. Les propriétaires ou dépositaires seront tenus, dans les six mois qui suivront la vérification des objets déclarés, d'effectuer leur réexportation sous acquit à caution, qui seront délivrés par les préposés des douanes.

Signé, REWBELL, président.

CORPS LEGISLATIF. CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen MARBOT.

Séance du 14 messidor.

Le conseil reçoit la résolution d'hier, qui déclare que les armées de terre & de mer victorieuses de Malte, ont bien mérité de la patrie.

DE L'IMPRIMERIE DU PUBLICISTE, rue des Moineaux, n. 423.

Pères (de la Haute-Garonne) & Moreau (de l'Yonne) paient à ces armées le tribut d'éloges qu'elles méritent, & demandent l'approbation de la résolution.

Le conseil l'approuve.

Lebrun propose le rejet de la résolution qui étend les droits de timbres, attendu qu'elle nuirait au commerce de librairie, déjà très-réduit, en assujettissant au timbre les catalogues de livres; qu'elle seroit rétroactive en assujettissant au même droit les exemplaires des loix précédemment rendues & imprimées.

Le conseil ordonne l'impression & l'ajournement.

Huguet fait approuver une résolution du 10 fructidor an 5, qui distrait du canton de Conches, le hameau de la Hagré, & le réunit à celui de Granville.

Après avoir entendu le résumé d'un rapport fait, il y a quelques jours, par Champion, du Jura, le conseil approuve une résolution du 10 prairial, relative aux avances & débets des comptables de l'ancienne régie des douanes & de celle des traites.

Sur la proposition de Regnier, appuyée par Oudot, le conseil arrête quel vaquera désormais les quintidis.

Bourse du 15 messidor.

Amsterdam 58 ³ / ₄ , 59 ³ / ₄ à ³ / ₁₆ .	Montpellier pair 8 j.
Idem cour. 55 ³ / ₄ , 56 ³ / ₄ à ⁵ / ₁₆ .	Rente provis. 18 f.
Hamb. 192 ¹ / ₂ , 190, 189 ¹ / ₂ .	Tiers cons. 15 f. 25 c.
Madrid 12 f. 18 c.	Bon 2/3 2 f. 43 c.
Mad. effect. 14 f. 88 c.	Bon 3/4 2 f. 38 c.
Cadix 12 f. 18 c.	Bon 1/4 55 f. per.
Cad. effect. 15 f.	Or fin 106 f. 25 c.
Gènes 97, 95 ¹ / ₂ .	Ling. d'arg. 50 f. 50 c.
Livourne 104 ¹ / ₄ , 105, 104.	Portugaise 97 f.
Bale ¹ / ₂ per., 1 ¹ / ₂ per.	Piastre 5 f. 37 c.
Geneve 2 ¹ / ₄ per.	Quadruple 81 f. 25 c.
Lyon pair 15 j.	Ducat d'Hol. 11 f. 65 c.
Marseille pair 15 j.	Guinée 26 f.
Bordeaux pair 12 j.	Souverain . 34 f. 75 c. à 35 f.

Esprit ³/₄, 430 à 435 f. — Eau-de-vie 22 deg., 290 à 300 f. — Huile d'olive, 1 f. 20 à 25 c. — Café Martinique, 3 f. 10 c. — Idem St-Domingue, 2 fr. 80 à 83 c. — Sucre d'Anvers, 2 f. 48 à 60 c. — Sucre d'Orléans, 2 f. 40 à 55 c. — Savon de Marseille, 1 fr. 6 à 8 c. — Coton du Levant, 2 f. 25 à 60 c. — Coton des Isles, 3 f. 50 c. à 4 f. 40 c. — Sel, 5 f.

Les personnes qui se vouent à l'enseignement & à l'étude des Mathématiques, apprendront avec intérêt la réimpression du 3^e volume de Bezout. Ce qui doit ajouter un nouveau prix à cette nouvelle édition, c'est que le citoyen Garnier, examinateur des aspirans à l'école polytechnique & aujourd'hui professeur dans cet établissement, a bien voulu se charger de la correction des épreuves, & ajouter des notes qui sont plutôt des théories complètes que des développemens, comme le titre sembleroit l'indiquer. Ce volume sera très-utilement suivi de la 4^e partie, avec des notes très-étendues, par le même géomètre.

Nous observons au public que c'est bien Bezout que nous annonçons; les notes qui sont à la fin du volume ont leurs indications, & une planche pour servir à ces mêmes notes. Le citoyen Courcier n'a point refondu ni dénaturé cet ouvrage, trop avantageusement connu.

On vend séparément les deux premiers volumes. La première partie contenant l'Arithmétique, renferme aussi l'application des premières règles de l'Arithmétique aux nouveaux poids & aux nouvelles mesures; leurs nomenclatures & leurs valeurs; un volume in-8^o. Prix, 3 fr. 50 c. franc de port.

La seconde contient les Elémens de Géométrie rectiligne & la trigonométrie sphérique; un vol. in-8^o. Prix, 4 fr. 50 c. franc de port.

La troisième contient l'Algebre & son application à l'Arithmétique & à la Géométrie, un volume in-8^o. Prix, 6 fr. 50 cent. franc de port.

A Paris, chez Courcier, libraire, rue Poupée, n. 5.

A. FRANÇOIS.

Vote d'pairs vertu tinar

Le p 23 fr. Les Souscri plém de mat Les franc neaux,

Ex Il vi compa ils ont nisse t escadre river e nécessa ensuive trouver patriote armée grand payant sont ie seigne fait pa glais or

Six près d vaissca

La r députa si imp quisi ministr niere c rempli d'aille lité &